

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horizon Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02015

Société : 80089

Actif

Pensionné(e)

Autre :

EL OIRDI EL MOSTAFA

Date de naissance : 01/01/1952

Adresse : Derb Nejma Bloc 1429 n°20 Hay Hassani

CASABLANCA

Tél. : 06.61.26.40.76 Total des frais engagés : 5626,00 DH Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DOCTEUR A. BHITEL
OPHTALMOLOGISTE
49, Rue Tata - Casablanca
tel: 052.27.09.10 / 052.22.00.00

Date de consultation : 17/08/2011

Nom et prénom du malade : EL OIRDI MUSTAPHA Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Appelation oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 06 AOUT 2011

Signature de l'adhérent(e) :





RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17-5-2011	OPHTHE	10000	10000	OPHTHALMOLOGISTE DR. RUBAIS - Casablanca 17-5-2011

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Dr. SERRA Pharmacie du Maroc Casablanca 05 22 89 86 98</i>	19/05/21	26,00

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU
DEVIS

A utiliser avant: / Lot N°

0 8 / 2 0 2 3

2 9 9 1 9 6



Spécialties d'Ophtalmologie
Médecine de Nancy
Centre-Universitaire
Refractive et Cataracte
de l'Université de Bretagne Occidentale

Maladie & Chirurgie des Yeux
Laser . Angiographie

49, Rue TATA (Ex. Poincaré) - Casablanca
Tél.: 05 22 27 95 03 / 05 22 22 04 82 / 05 22 27 09 18

Sur Rendez - Vous

41
42

Casablanca, le 17 - 5 - 21 الدار البيضاء في

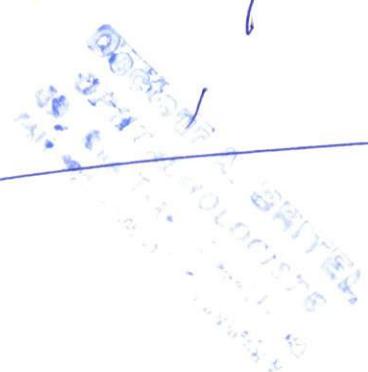
Steripharma
PPV: 26,00 dh

26.00 Dexa Gentamicin

1/2 x 2



Mme. SERTI Anissa
Pharmacie du Maroc
Tizi Ouzou - Casablanca
05 22 86 98 68



Docteur A. BRITEL

Diplômé d'Etudes Spéciales d'Ophtalmologie
de la Faculté de Médecine de Nancy

Diplômé Inter-Universitaire
de Chirurgie Refractive et Cataracte
de l'Université de Bretagne Occidentale

Maladie & Chirurgie des Yeux
Laser . Angiographie

49, Rue TATA (Ex. Poincaré) - Casablanca
Tél.: 05 22 27 95 03 / 05 22 22 04 82 / 05 22 27 09 18

Sur Rendez - Vous

Casablanca, le 17 - 5 - 21 الدار البيضاء، في

بالميعاد

49، زنقة طاطا (بوانكري سابقا) - الدار البيضاء
الهاتف : 05 22 27 09 18 / 05 22 22 04 82 / 05 22 27 95 03

Elouadz Nsouli

VL

$$\text{os} = (150' + 1) + 1.75$$

$$\text{or} = (5' + 1.25) + 2.25$$

W

add + 2.75

Docteur A. BRITEL
OPHTALMOLOGISTE
49, Rue TATA, Casablanca
Tél. : 05 22 27 95 03 / 05 22 22 04 82 / 05 22 27 09 18

Glasses El Hanad
Sous Souk Ennajid Derb Ghalef
Casa. Tél. : 022 99 27 09

LUNETTES EL HANAA

نظارات الهناء

Souk Ennajd Derb Ghallef
N° 509
Patente : 34717241

سوق النجد درب غلف
الرقم 509
الباتنت - 34717241

Lunettes El Hanan
509, Souk Ennajd Derb Ghallef
Casa. Tél. 022.99.27.39

No 003768

DATE : 04.08.2021

NOM : EL OUARIDI
PRENOM : MARIAM

- DOCTEUR : A. BRISS
- NOMENCLATURE : N° 731 431

PRIX

OD : AXE 175 CYL 100 SPH 171
VL

200

OG : AXE 175 CYL 121 SPH 121

200

ADD : 175

OD : AXE CYL SPH

VP

OG : AXE CYL SPH

Verres 175 175 175

Monture 175 175 175

Facture Arrêtée à la somme de : 175 175 175

Lunettes El Hanan
509, Souk Ennajd Derb Ghallef
Casa. Tél. 022.99.27.39

175

175